

BRANCHE DE L'AIDE A DOMICILE**LES EMPLOYEURS SE MOBILISENT POUR LA REVALORISATION DE LA POLITIQUE SALARIALE**

A l'annonce de la manifestation organisée par les organisations syndicales de la branche de l'aide à domicile le 30 septembre prochain, l'ensemble des employeurs, rassemblés au sein de l'USB-Domicile (l'Union syndicale de la Branche professionnelle du domicile), tient à rappeler qu'il se mobilise depuis plusieurs mois pour la revalorisation des salaires de la branche de l'aide à domicile. L'USB-Domicile s'est mobilisé afin que les salariés de la branche bénéficient enfin d'une politique de rémunération correcte. Tout comme les organisations syndicales, les unions et fédérations d'employeurs attendent du Gouvernement qu'il se mobilise, en agréant l'avenant signé par les partenaires sociaux le 27 juin dernier, et prenne ainsi la juste mesure de la situation alarmante des salariés.

Aujourd'hui, 38% des salariés de la branche de l'aide à domicile, soit 83 000 personnes physiques, ont un salaire conventionnel inférieur au SMIC. Rappelons que toute évolution salariale nécessite l'accord du gouvernement par le biais de l'agrément d'un accord signé entre les partenaires sociaux.

Alors que l'évolution démographique et sociale (vieillesse de la population, travail des femmes...) génère des besoins d'aide et de soins à domicile sans précédent, cette situation salariale freine le recrutement des personnels nécessaires, leur fidélisation, ainsi que la valorisation de leurs emplois. Elle est contradictoire avec les objectifs affichés par le gouvernement dans le secteur des services à la personne notamment sur la professionnalisation.

La mobilisation de l'USB-Domicile ces derniers mois

Dès le mois d'avril, les partenaires sociaux ont alerté par un courrier paritaire M. Xavier Bertrand, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, de la situation critique dans laquelle se trouve la branche de l'aide à domicile et de l'insuffisance de l'enveloppe accordée par les pouvoirs publics.

Malgré une réponse du Cabinet du Ministre le 30 juin, favorable à une rencontre, aucun rendez-vous n'a pu être fixé à ce jour avec ses Conseillers.

Signature de l'avenant n°11, le 27 juin 2008

Les partenaires sociaux de la branche - fédérations d'employeurs (A DOMICILE Fédération Nationale, ADESSA, ADMR, FNAAFP/CSF et UNA) et quatre organisations syndicales de salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC et UNSA-SNAPAD) - ont signé, lors de la commission mixte paritaire du 27 juin, un avenant à l'accord de branche du 29 mars 2002. Portant la valeur du point au 1^{er} juillet 2008 à 5,286€ (+2% par rapport à la valeur du point actuelle de 5,182€) et modifiant les premiers coefficients des grilles A et B, l'avenant n°11 est destiné à revaloriser les plus bas salaires au niveau du SMIC et à augmenter de 2% les rémunérations de tous les salariés de la branche.

Le coût de cet avenant dépasse l'enveloppe de 2.15% attribuée par la DGAS (Direction Générale de l'Action Sociale) pour les négociations sociales 2008 qui ne permettait pas d'envisager une politique de rémunération correcte.

La mobilisation des acteurs de la branche pour en obtenir l'agrément

L'avenant n°11 devrait être examiné par la commission nationale d'agrément du 30 septembre 2008.

Afin d'obtenir l'agrément du Ministère, indispensable à l'entrée en vigueur de cet avenant, les partenaires sociaux se sont mobilisés à plusieurs reprises en informant également la presse et les professionnels :

- > l'ensemble des partenaires sociaux a diffusé un communiqué à la presse le 9 juillet
- > les fédérations employeurs ont diffusé à leurs adhérents un courrier type afin qu'ils se saisissent de cette problématique et alertent leurs parlementaires et préfets sur cette situation.

Par ces différentes actions, tant auprès des pouvoirs publics que de la presse et des professionnels, l'USB-Domicile tient à rappeler que l'avenir du secteur, sa professionnalisation ainsi que la qualité des services rendus aux usagers, dépendent d'une politique salariale correcte.

Contact presse FNAAFP/CSF : Claire Tellier – 01 44 89 86 86 – ctellier@fnaafp.org

